

## PROCÉDURE DE RÉSERVATION SCOLAIRE

### Théâtre Alexandre Dumas

Afin d'assurer le suivi de votre dossier et d'accueillir vos élèves dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance de la procédure de réservation à suivre :

1 - Complétez le formulaire de réservation avec le ou les spectacles de votre choix.

*Un formulaire par enseignant. Si, par exemple, deux enseignants de votre établissement souhaitent venir avec leurs classes respectives, ils devront tous deux remplir des formulaires distincts.*

2 - Retournez ce formulaire avant le vendredi 25 septembre 2020.

Par mail à l'attention de Jérémie DUFOUR, responsable des réservations scolaires :

[jeremie.dufour@saintgermainenlaye.fr](mailto:jeremie.dufour@saintgermainenlaye.fr) / 01 30 87 20 89

*Aucune demande de réservation ne sera prise en compte si ce bulletin ne nous revient pas complété.*

3 - Vos souhaits de réservation sont traités par ordre d'arrivée et selon les disponibilités.

4 - Après étude de votre demande, un devis vous est envoyé par mail.

***Seul l'envoi de ce devis correspond à une confirmation de réservation.***

*Si votre demande ne peut aboutir, vous serez placés sur liste d'attente ou une réponse négative vous est transmise par mail.*

5 - Après réception du devis, validez la réservation de manière ferme et définitive auprès de Jérémie DUFOUR.

6 - Tout règlement doit être transmis au théâtre au plus tard 1 mois avant la représentation par : chèque (règlement à l'ordre de RR TAD), espèces ou mandat administratif. Au-delà de ce délai, toute réservation sera annulée.

*Pour le paiement en mandat administratif : bon de commande à nous adresser au plus tard 1 mois avant la représentation et règlement à effectuer dans les plus brefs délais.*

7 - Dès réception du règlement, les places sont éditées et peuvent être retirées au Théâtre.